



# A lire attentivement ! A lire attentivement !

## INFO INSCRIPTIONS

### Quelques précisions concernant :

#### 1) le certificat médical

Il doit être **obligatoirement** établi **sur le formulaire FFESSM**, par un médecin **fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare**. *Vérifiez bien* que le titre ou n° de médecin spécialiste figure sur le certificat.

Pensez à vous munir de votre passeport de plongée lors de votre visite chez le médecin pour le faire tamponner.

#### Pour les enfants de moins de 14 ans

Fournir en plus un certificat établi après un examen effectué par un spécialiste ORL comprenant **obligatoirement** une audio-typanométrie.

En cas de contre-indication temporaire ou partielle, le certificat de levée de cette contre-indication doit être établi par le même médecin.

#### 2) L'assurance complémentaire

Vous êtes inscrit au Club : nous vous délivrons une licence de la FFESSM = vous êtes assurés en responsabilité civile = vous êtes couverts pour les dommages que vous causeriez à un tiers.

Mais cette assurance ne couvre pas les dommages corporels que vous pourriez subir vous seul ou de votre faute.

**Il est vivement conseillé de souscrire une assurance complémentaire de la FFESSM.** Pour toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie « Loisir 1 » minimum est requise. Elle vous garantit dans le monde entier en cas de décès, invalidité, traitement consécutifs à un accident de plongée, elle couvre également les frais de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et les frais de caisson hyperbare. Vérifiez attentivement si vos assurances personnelles sont équivalentes.

Pour plus de renseignements contactez-nous ou consultez le site [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

(Loisir 2 = 28€, loisir 3 = 49€, loisir 1 + top = 34€, loisir 2 + top = 45€, loisir 3+ top = 75€)

#### 3) L'adresse E mail

**Très importante**, elle sert à transmettre toutes les info strictement internes au club qui ne font pas l'objet d'un courrier (rappel pour les sorties, matériel perdu ou trouvé à la piscine, etc.....). Les messages sont sécurisés.

### Accès à la piscine

L'accès à la piscine se fait sur présentation de la carte de licence FFESSM que vous recevrez dès que votre dossier sera COMPLET.

### Retour des dossiers

Par courrier chez : Marie-Claude MEAUX  
15 rue des Cottages du Plateau  
80000 AMIENS

Ou bien le 11 septembre 2009 entre 20 h et 22 h 30 salle Dewailly.

Pour tout renseignement : 03.22.44.41.67  
[www.amiens-sub.com](http://www.amiens-sub.com)  
[amiens-sub@orange.fr](mailto:amiens-sub@orange.fr)